

Les lois fiscales fédérales 2023

État le 1^{er} novembre 2023

Sujet:	Modification de la LHID, LIFD et OPP 3 (LF du 17.12.2021 sur la modification de la LPCC; L-QIF); vraisemblablement en vigueur dès le 1.3. 2024
Référence:	Remarques aux pages 29, 105 et 771
Observation:	Selon les informations publiées sur le site Internet du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), la LPCC révisée et les dispositions d'exécution entreront vraisemblablement en vigueur le 1.3.2024.

Sujet:	Modification de l'OIÀ et de l'OT (O du 9.6.2023 sur diverses modifications de l'OIÀ [et de l'OT]); en vigueur dès le 1.9.2023
Référence:	diverses aux pages 323 ss et 379 ss
Observation:	Adaptations formelles en rapport avec un langage neutre du point de vue du genre et en coordination avec les modifications de la LIFD et du CO.

Sujet:	Modification de la DPA et du CP (LF du 17.12.2021 sur l'harmonisation des peines); en vigueur dès le 1.7.2023
Référence:	pages 676 ss, 709 s. et 794 s.
Observation:	Le 24.5.2023, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la loi au 1.7.2023.
